

Direction de la Santé Publique

REF : CS2012022

Signataire : MG/CF

Séance du Conseil Municipal du 11/12/2012

RAPPORTEUR : Evelyne YONNET

OBJET : Partenariat avec Sanofi-Aventis France avec subvention pour 2 projets de santé publique.

EXPOSE :

La Commune a signé un contrat local de santé en 2012 avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France portant sur diverses actions de santé publique.

Dans ce cadre, un partenariat est envisagé avec Sanofi-Aventis à travers 2 projets de santé publique :

- un portant sur le recours au dépistage organisé du cancer du sein pour les femmes de 50 à 74 ans éloignées des actions de prévention porté par une infirmière du secteur santé publique,
- un autre concernant l'amélioration de la qualité de vie et de la prise en charge des patients diabétiques et de leur famille par le biais d'un espace cuisine et forme, suivi au centre municipal de santé docteur Pesqué.

Le soutien que Sanofi-Aventis souhaite apporter à ce projet se monte à 18.000 €.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver ce projet et d'autoriser le maire à signer à cet effet tout acte nécessaire au versement, au profit de la Commune, de la somme indiquée ci-dessus.

Direction Générale de la Solidarité / Direction de la Santé Publique

Direction de la Santé Publique

REF : CS2012022

Signataire : MG/CF

OBJET :Partenariat avec Sanofi-Aventis France avec subvention pour 2 projets de santé publique.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L2242-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la santé publique,

Vu le contrat local de santé signé le 20 mars 2012,

Considérant la proposition de partenariat de Sanofi-Adventis France portant sur le financement de 2 projets de santé publique pour un montant total de 18 000 €,

A la majorité des membres du conseil, le groupe "Union du Nouvel Aubervilliers", Mmes CHIBAH, ZAHIR, MM. LANTERNIER, MILIA du groupe "changer à gauche pour Aubervilliers", s'étant abstenus

DELIBERE :

APPROUVE les projets concernant le recours au dépistage organisé du cancer du sein pour les femmes de 50 à 74 ans éloignées des actions de prévention et amélioration de la qualité de vie et de la prise en charge des patients diabétiques et de leur famille par la mise en place d'un espace cuisine et forme, ainsi que la participation financière de la société SANOFI-AVENTIS.

AUTORISE le maire à signer la convention prévue à cet effet, telle que celle-ci figure en annexe de la présente délibération.

La recette de 6 000 € pour le projet porté par le service communal d'hygiène et de santé est inscrite au budget communal à l'imputation suivante : 504 – 7713 – 12.

La recette de 12 000 € pour le projet porté par le centre municipal de santé (CMS) est inscrite au budget annexe du CMS à l'imputation suivante : 7713 – 511.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 14/12/2012

Publié le : 18/12/2012

Certifié exécutoire le : 18/12/2012

Pour le Maire

L'Adjoint délégué